



# Informatique fédérale 2016-2019

Feuille d'information n° 11 – mai 2017

Le 26 avril 2017, le Conseil fédéral a adopté le deuxième plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019. Les priorités y sont définies, pour chacun des trois axes stratégiques, pour les années 2017/2018. Quelles étapes du premier plan directeur a-t-on atteint jusqu'ici, et où des retards sont-ils à signaler ? Quelle est la priorité pour 2017 ?

## 1. Introduction

### 1.1 Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019

La stratégie informatique de la Confédération 2016-2019, adoptée par le Conseil fédéral le 4 décembre 2015, définit un cadre important pour les autres directives formulées à l'échelon fédéral dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Elle comporte trois axes stratégiques :

- Axe stratégique n° 1 : orientation vers les affaires
- Axe stratégique n° 2 : pilotage et gestion de l'informatique
- Axe stratégique n° 3 : fourniture des prestations informatiques.

Le Conseil fédéral surveille la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération à l'aide du contrôle de gestion stratégique de l'informatique et fixe des mesures si nécessaire. Il a pris connaissance le 22 mars 2017 du rapport sur la situation actuelle. On y voit qu'en 2016, des progrès tangibles ont été réalisés dans les domaines où les résultats sont de nature concrète, ou lorsqu'un bénéfice était attendu à court terme. Certains objectifs de la stratégie informatique de la Confédération ont toutefois été poursuivis de manière moins assidue, faute de ressources suffisantes.

### 1.2 Plan directeur 2017

L'UPIC établit chaque année un plan directeur en vue de la mise en œuvre de la stratégie informatique 2016-2019, conjointement avec les départements et la Chancellerie fédérale

(ChF). Le Conseil fédéral a adopté le 26 avril 2017 l'actuel plan directeur, qui indique les priorités de mise en œuvre pour les années 2017 et 2018.

Les chapitres ci-après montrent les étapes franchies pour chaque axe stratégique, et exposent les priorités du plan directeur 2017.

#### Documentation

[Stratégie informatique 2016-2019](#)

[Plan directeur 2017](#)

[Feuilles d'information nos 1 à 10](#)

## 2. Axe stratégique n° 1: orientation vers les affaires

Cet axe vise à faire en sorte que les moyens informatiques soient adaptés à l'exécution des affaires. Le but est de fournir aux unités administratives des prestations informatiques qui répondent à leurs besoins en temps utile et qui remplissent les exigences de sécurité, de rentabilité et de qualité. D'importantes étapes ont été franchies durant l'année écoulée, dans le domaine des services standard comme pour les processus d'achat.

Les deux priorités définies pour 2017/2018 sont la planification informatique des processus de soutien pour l'ensemble de l'administration fédérale, et l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement informatique.





## 2.1 Approvisionnement informatique

La stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2025 fixera les lignes directrices pour les prestations informatiques produites en interne ou achetées à l'extérieur, mais aussi pour l'exploitation interne ou externe d'applications spécialisées.

Faute de ressources, l'élaboration de la stratégie n'a démarré qu'au premier trimestre 2017, et donc elle ne sera prête pour son approbation par le Conseil fédéral qu'à la fin de mars 2018.

## 2.2 Processus de soutien

L'administration fédérale utilise SAP depuis de nombreuses années pour soutenir ses processus d'assistance (finances, gestion du personnel, achats et logistique) au moyen d'applications informatiques. Or la maintenance n'est garantie par la société SAP que jusqu'à la fin de 2025 pour la version des progiciels de gestion intégrés (*Enterprise Resource Planning*, ERP) actuellement utilisée dans l'administration fédérale.

La stratégie ERP 2023 vise à préciser les prochaines étapes. Pour préparer le terrain, l'UPIC a lancé en décembre 2016 le projet SUPERB23. La stratégie ERP 2023 sera conçue conjointement avec les offices (AFF, OFCL, OFPER, UPIC, armasuisse), les fournisseurs de prestations (OFIT, BAC) et les départements concernés. Le Conseil fédéral devrait l'adopter d'ici le milieu de l'année 2018.

## 2.3 Services standard

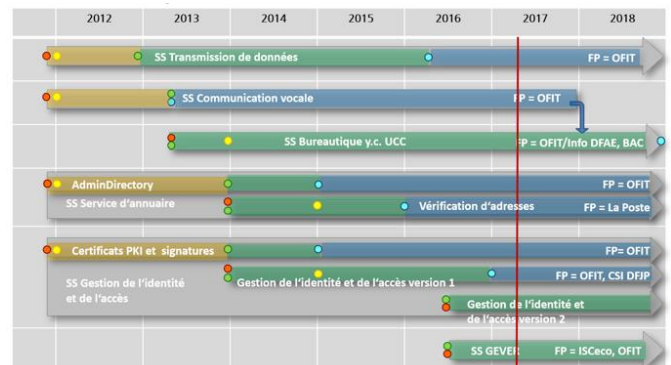
Les services informatiques standard sont des prestations informatiques que les unités administratives de la Confédération utilisent dans une fonctionnalité et une qualité identiques ou semblables. Ils sont définis par le Conseil fédéral, modèle de marché compris (étendue des prestations, fourniture des prestations, etc.), et gérés de manière centralisée par l'UPIC.

En 2016, d'importantes étapes ont été atteintes: le Conseil fédéral a défini deux nouveaux services standard (GEVER, IAM v2); voir chapitre «Futurs services standard». En outre, la feuille de route des services standard a été mise au point et publiée.

## Services standard existants

L'UPIC gère actuellement les services standard suivants:

- Transmission de données
- Communication vocale
- Bureautique y c. UCC
- Services d'annuaire
- Gestion des identités et des accès (IAM)



## Informations actuelles sur les services standard existants:

### Transmission de données

Le fournisseur de prestations (FP) du service standard Transmission de données est l'OFIT, qui exploite à cet effet les réseaux et pare-feu conformément au modèle de marché. Dans sa décision du 22 février 2017 sur le modèle d'exploitation à partir de 2020 du réseau de centres de calcul (voir chap. 4.1), le Conseil fédéral a toutefois décidé qu'à certaines conditions, le CSI-DFJP pourra continuer d'exploiter son propre réseau local de centres de calcul, soit jusqu'à la réalisation des services d'infrastructure prévus dans le modèle d'exploitation «Objectifs 2025».

### Communication vocale

L'introduction d'UCC (*Unified Communication and Collaboration*) entraînera le remplacement à la fin de 2017 du service standard Communication vocale, qui sera intégré dans le service standard Bureautique/UCC (voir paragraphe suivant).

### Bureautique y c. UCC

Le service standard Bureautique/UCC porte sur l'aménagement des systèmes de postes de travail de la Confédération. Les FP responsables



sont l'OFIT et la BAC.

Les migrations décidées avec le modèle de marché Bureautique/UCC devraient toutes être terminées d'ici la fin de 2018. Restent encore à terminer celles de Swisstopo (d'ici le milieu de l'année 2017) et de MétéoSuisse (d'ici la fin de 2018).

Une collaboration étroite et approfondie entre l'OFIT et l'Informatique du DFAE est mise en œuvre pour l'exploitation de la bureautique du DFAE. Les directives du Conseil fédéral fixées dans le modèle de marché «Bureautique/UCC» pourront ainsi être appliquées d'ici la fin de 2018.

#### *Programme SPT2020*

Le programme SPT2020 géré à l'UPIC vise à coordonner la migration avant 2020 des systèmes de postes de travail (SPT) actuels de l'administration fédérale vers la nouvelle génération de systèmes d'exploitation Windows 10 et vers Office 2016, comme l'expliquait déjà la feuille d'information n° 8.

En raison des importantes ressources mobilisées, le programme SPT2020 constitue un projet informatique clé. Le crédit d'engagement prévu, d'un montant total de 70,1 millions de francs, sera libéré en trois étapes :

Le Parlement a autorisé le 8 mars 2016 la première étape, dotée de 5 millions de francs, pour la phase conceptuelle. Au vu de ses résultats concluants, le Conseil fédéral a libéré le 15 février 2017, pour la deuxième étape, 49 millions de francs destinés aux projets de migration. Il se prononcera probablement à la fin de 2017 sur la libération de la troisième étape, destinée à harmoniser les différentes plateformes de production.

Le déploiement des nouveaux systèmes de postes de travail débutera au quatrième trimestre 2017.

#### *Programme UCC*

Le programme *Unified Communication and Collaboration* (UCC), portant sur l'introduction coordonnée dans toute l'administration fédérale de la nouvelle solution de téléphonie, aborde la dernière ligne droite et s'achèvera à la fin de 2017.

#### *Programme MDM*

Le programme *Mobile Device Management* (MDM), lancé en 2014, vise à dresser un inventaire des terminaux mobiles (smartphones et tablettes) employés dans l'administration fédérale, et à proposer un espace protégé (sandbox) pour l'utilisation de leurs données.

Alors que les années 2014/2015 avaient servi à la phase conceptuelle puis à la réalisation du système MDM, il s'est agi en 2016 de l'introduire chez tous les clients de l'OFIT (DFI, DFF, DFJP, DETEC, DEFR). L'objectif a été atteint fin mars 2017. Le système MDM permet de gérer 10 000 appareils mobiles de façon centralisée et d'offrir aux collaborateurs un accès sécurisé aux données de la Confédération. À partir du milieu de l'année 2017, les fonctionnalités existantes seront étendues et un App Store proposera également des applications spécifiques à certains offices.

L'introduction de MDM au sein du DDPS devrait être terminée à la fin de 2017, et d'ici au premier trimestre 2018 au DFAE.

#### **Gestion des identités et des accès (IAM)**

Le programme IAM Confédération lancé en 2014 a été achevé avec succès à la fin de 2016. Il a conduit à créer, mettre à jour, compléter et introduire les bases juridiques utiles, des directives et standards, ainsi qu'une gouvernance commune pour la gestion des solutions IAM. Les identités, les autorisations, les attributs et les données peuvent ainsi être utilisés en toute confiance dans toutes les unités d'organisation. Le service standard étendu IAM, version 2 (service standard IAM v2), a notamment vu le jour sur cette base. Le Conseil fédéral l'a approuvé le 29 juin 2016 et mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le service standard IAM v2 en place constitue un système global de la Confédération, développé de façon continue.

L'administration fédérale dispose ainsi, pour tous ses collaborateurs, d'un système central de stockage des références d'identité et des rôles (*identity store*). Diverses applications ou plateformes peuvent y accéder, ce qui évite toute gestion décentralisée des utilisateurs, et donc l'attribution de plusieurs identités à la même



personne. Cela permet d'accroître l'efficacité des processus administratifs. L'accès aux données de l'*identity store* sera entièrement automatisé d'ici le milieu de l'année 2018 pour les plateformes Microsoft de bureautique. En outre, un point d'accès aux données est proposé depuis avril 2017 pour les applications spécialisées.

Les deux services conçus selon une approche fédérative sont eux aussi constamment développés : dans le cas d'eIAM, qui garantit un accès uniforme aux applications en ligne de la Confédération, les processus d'autorisation ont gagné en efficacité pour les grandes applications internes (SharePoint, eGate, CMS) comme pour le futur service GEVER. De même, le portail SSO garantissant un accès uniforme aux applications spécialisées importantes pour la sécurité et sensibles a été ouvert aux applications des polices cantonales.

### Futurs services standard

#### GEVER

En juin 2016 également, le Conseil fédéral a décidé qu'à l'avenir, le système de gestion électronique des affaires (GEVER) constituerait un service standard géré de manière centralisée par l'UPIC, mais uniquement après son implantation dans toute l'administration fédérale. L'introduction d'une solution GEVER uniforme se poursuit. La ChF mène à cet effet le programme GENOVA. À la suite d'une procédure de recours contre Acta Nova, la solution GEVER retenue (voir feuille d'information n° 10), il a fallu interrompre en 2016 les travaux du programme et établir une nouvelle planification. Selon le nouveau calendrier adopté par le Conseil fédéral le 22 mars 2017, l'UPIC reprendra la gestion centrale du service standard GEVER au deuxième trimestre 2020 et non au début de 2019.

#### CMS

Un service standard n'aurait pas de sens à l'heure actuelle pour administrer les systèmes de gestion de contenu (CMS), sachant que les systèmes récemment acquis n'en sont qu'au début de leur cycle de vie. Le Conseil fédéral a donc décidé, en juin 2016 aussi, de ne gérer les CMS sous forme de service standard qu'à partir

de 2023. Il a chargé l'UPIC d'élaborer d'ici décembre 2017 une stratégie partielle pour les sites Internet de la Confédération, avec la participation des départements et de la ChF, ainsi que des organes spécialisés compétents. À cet effet, l'UPIC a lancé le 30 novembre 2016 un projet de stratégie partielle pour les sites Internet de la Confédération.

### Feuille de route des services informatiques standard

Le 3 décembre 2016, l'UPIC a établi et publié, selon le plan directeur de l'année dernière, une feuille de route des services informatiques standard. Il s'agit d'un précieux instrument de planification, qui indique les grands jalons pour chaque service standard, ainsi que les projets clés des quatre prochaines années. La feuille de route est actualisée au moins une fois par an.

## 2.4 Achats informatiques

Les processus d'acquisition de biens et services devront être accélérés et simplifiés à l'avenir pour tous les projets informatiques et les services demandeurs de l'administration fédérale, comme l'indique la feuille d'information n° 10. Selon le plan directeur, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) bouclera cette étape d'ici la fin de 2017, avec les résultats suivants: processus optimisés et standardisés, moyens auxiliaires facilitant la collaboration entre les services demandeurs et les services d'achat, exécution plus rapide des procédures d'appel d'offres OMC.

## 2.5 Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»

L'armée et d'autres services de la Confédération sont tenus de prendre des dispositions pour gérer des situations particulières ou extraordinaires, où les processus et infrastructures informatiques doivent rester disponibles. Pour les aider, une étude proposera des approches adéquates en vue d'une démarche coordonnée et indiquera les synergies potentielles. Faute des ressources nécessaires, les travaux n'ont débuté à l'UPIC et à la BAC





qu'un trimestre plus tard que prévu. L'étude ne sera donc disponible qu'à la fin de 2017.

#### Documentation

[Services informatiques standard](#)

[Programmes: SPT2020, MDM, UCC](#)

[Projet «SUPERB23»](#)

[Projet de stratégie partielle «Informatique pour les sites Internet de la Confédération»](#)

#### Jalons 2017

2017-T4: L'introduction d'UCC est terminée.

2017-T4: L'étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» est disponible.

2017-T4: Les processus d'achats informatiques sont optimisés.

### 3. Axe stratégique n° 2: pilotage et gestion de l'informatique

Cet axe met l'accent, d'une part, sur la poursuite de l'optimisation du système de gestion informatique au niveau de la Confédération (directives, planification intégrale, architectures, etc.) et, d'autre part, sur la planification stratégique des départements en matière d'informatique.

Des progrès ont été réalisés dans les domaines à fort impact – directives, projets et évaluations informatiques. Par contre, la planification informatique intégrale accuse du retard, tout comme l'adoption des directives sur l'architecture d'entreprise de la Confédération.



#### 3.1 Directives informatiques

Les directives informatiques de l'administration fédérale en vigueur sont publiées sur le portail des directives informatiques de la Confédération

et sont régulièrement mises à jour.

De nouvelles directives informatiques ont été édictées depuis la dernière feuille d'information :

#### Directives de sécurité informatique

Les bénéficiaires de prestations (BP) et les fournisseurs de prestations (FP) internes sont tenus de collaborer avec des prestataires externes, pour des raisons de coûts et d'efficacité. D'où la nécessité, dans des cas d'espèce, de leur communiquer des données de l'administration fédérale, afin que l'exploitation des systèmes d'information soit dûment garantie. Le Conseil fédéral a complété au 1<sup>er</sup> novembre 2016 l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF), afin de régler plus précisément cet accès et de veiller à ce que seules les données nécessaires soient transmises à l'extérieur. L'UPIIC a en outre remanié, en collaboration avec les départements, les directives concernant la sécurité informatique, dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017.

#### Autres directives informatiques

- A007 – Système de gestion de contenu (CMS), version 3.0
- A281 – Gestion des documents, version 2.0
- A290 – Gestion des affaires (GEVER), version 2.2
- A555 – Appareils multifonctions et imprimantes, version 4.5
- R008 – Adressage des sites Web de l'administration fédérale, version 3.2
- V002 – Ordonnance sur les systèmes de gestion des données d'identification et les services d'annuaires de la Confédération (OIAM).

#### 3.2 Planification

##### Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements

L'année dernière, comme prévu dans le plan directeur 2016, les départements ont largement renouvelé leurs planifications stratégiques en s'appuyant sur la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019, dans l'optique d'une planification informatique intégrale.

##### Concept détaillé «Planification informatique intégrale»

L'élaboration du concept détaillé décrivant le développement technique et organisationnel



des activités de planification informatique dans l'administration, en vue de mettre en place une planification informatique intégrale, prend plus de temps que prévu : les exigences de pilotage politique sont encore floues, et donc il faut d'abord les cerner et les coordonner avec les autres exigences. Le concept détaillé devrait être disponible à la fin de 2017.

### 3.3 Architectures

#### Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»

Des directives visent à préciser les objectifs, les tâches et les processus propres à la Confédération en matière d'architecture d'entreprise. Leur adoption par le Conseil fédéral a dû être reportée à la fin de 2017 au plus tard, en raison de questions ouvertes sur les ressources humaines nécessaires.

### 3.4 Projets informatiques

#### Projets informatiques clés de la Confédération

Sont réputés être des projets informatiques clés les projets ou les programmes dont, sur la base d'un certain nombre de critères, la conduite stratégique, le pilotage et la coordination doivent être renforcés. Le Conseil fédéral décide quels projets ou programmes sont menés en tant que projets informatiques clés ; ils sont dès lors soumis à des audits réguliers et systématiques, effectués par le Contrôle fédéral des finances (CDF).

#### Mise à jour de la liste

Le Conseil fédéral contrôle et met périodiquement à jour la liste des projets informatiques clés. La dernière révision a eu lieu le 22 mars 2017.

Les projets informatiques suivants sont désormais conduits comme projets informatiques clés :

- Projet du CSI-DFJP (DFJP) concernant la migration et le transfert vers le centre de calcul CAMPUS;
- Projet Système de communication vocale de l'armée, du Groupement Défense (DDPS);
- Programme Systèmes ERP D / ar, placé sous la direction du Groupement Défense (DDPS);

- Projet de l'OFIT (DFF) concernant la migration et le transfert vers le centre de calcul CAMPUS;
  - Projet SIPACfutur (paiement des prestations de l'assurance-chômage) du SECO (DEFR);
  - Projet Centres de calcul DDPS / Confédération 2020\*;
  - Projet Réseau de conduite Suisse\*;
  - Projet Télécommunications de l'armée\*.
- (\* ) projets du programme FITANIA

Ne sont plus gérés en tant que projets clés :

- Projet SGE et localisation (système de gestion de l'engagement) de l'AFD (DFF)
- Programme FITANIA du Groupement Défense (DDPS)

19 projets sont actuellement menés en tant que projets informatiques clés de la Confédération.

#### Rapport semestriel sur l'état des projets

Outre la liste actualisée des projets informatiques clés, le Conseil fédéral a pris connaissance, le 22 mars 2017, de l'état d'avancement de chacun d'eux à la fin de 2016. L'UPIIC établit deux fois par an un rapport consolidé à l'intention du Conseil fédéral et de la haute surveillance parlementaire (Délégation des finances et Commissions de gestion).

#### Rapport d'audit du CDF

Depuis le milieu de l'année 2016, le CDF a publié des rapports d'audit sur les projets informatiques clés suivants :

- Projet novo SIPAC du SECO
- Projet Système de gestion de l'engagement et localisation de l'AFD
- Programme FITANIA du DDPS
- Programme FMU du CSI-DFJP
- Programme IAM de la Confédération (UPIIC)
- Programme UNB de l'OFIT
- Audits des projets informatiques clés – rapport de synthèse.

#### Évaluations préalables à la libération des grands projets informatiques

Les directives du Conseil fédéral concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération prévoient que l'UPIIC doit réaliser une évaluation de tous les grands projets informatiques de l'administration fédérale, soit ceux dont les coûts totaux dépassent 5 millions de francs.

Depuis le milieu de 2016, l'UPIIC a évalué l'état des projets suivants et émis des



recommandations de mesures correctives avant leur libération :

- ProgFMU-P2 du CSI-DFJP
- ProgFMU-Infra du CSI-DFJP
- LRTV-IT de l'AFC
- Programme ESYS du SEM
- Rehosting à la CdC
- Saisie biométrique du CSI-DFJP
- ProgFMU-P3 du CSI-DFJP
- ProgFMU-P4 de FEDPOL
- Renouvellement d'e-Tierversuche de l'OSAV
- Banque de données nationale pour le sport (BDNS) de l'OFSP

#### Documentation

[Ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale \(OIAF\)](#)

[Portail des directives](#)

[Projets informatiques clés](#)

[Rapports d'audit du CDF](#)

#### Jalons 2017

2017-T4: Les directives sur l'architecture d'entreprise de la Confédération sont adoptées.

2017-T4: Le concept détaillé de la planification informatique intégrale est disponible.

## 4. Axe stratégique n° 3: fourniture des prestations informatiques

Cet axe vise à compléter l'offre de prestations informatiques par des prestations internes complémentaires, de manière à bénéficier de synergies et à réduire les coûts d'exploitation. Des progrès sont à signaler notamment pour le réseau de centres de calcul et la constitution d'un portefeuille de services informatiques. Par contre, tant le chantier de la stratégie sur les réseaux de la Confédération que la refonte de la réglementation dans le domaine de la sécurité des réseaux ont pris du retard.



### 4.1 Réseau de centres de calcul

Le Conseil fédéral a approuvé le 2 juillet 2014 la création d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale centrale, qui comportera à l'avenir quatre centres de calcul, dont un (CAMPUS) devra être construit à Frauenfeld.

#### Centre de calcul CAMPUS : construction

Le Parlement a adopté le 20 septembre 2016 un crédit d'engagement de 150 millions de francs destiné au centre de calcul CAMPUS (construction seulement, hors infrastructure informatique). Les travaux débuteront cette année encore, sous la houlette d'armasuisse, et les locaux seront prêts au milieu de 2019. Concrètement, la planification détaillée est achevée depuis la fin de 2016, et les étapes suivantes de construction ont déjà débuté.

#### Centre de calcul CAMPUS : migration

Le centre de calcul CAMPUS sera aménagé par étapes : l'infrastructure informatique destinée à l'OFIT, au CSI-DFJP et à l'ISCeco sera installée dès 2019. Il s'agira ensuite de procéder au transfert des applications, ainsi qu'au démantèlement des centres de calcul superflus dans le nouveau réseau. À cet effet, le Conseil fédéral a adopté le 22 février 2017 le message qui porte sur un crédit d'ensemble de 41,2 millions de francs.

La BAC a demandé en vue de la migration un crédit d'engagement, dans le cadre du message sur l'armée 2017. La migration de l'Informatique du DFAE ne commencera qu'en 2022.

Les projets de migration de l'OFIT, du CSI-DFJP et de la BAC liés au centre de calcul CAMPUS sont coordonnés avec le projet de construction du DDPS. Le nouveau jalon placé sous la conduite de l'OFIT, «Planification de la migration/du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS», s'avère ici crucial.

#### Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul

Outre le message, le Conseil fédéral a adopté en février 2017 le «modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "objectifs 2020"»,



conçu par l'OFIT, et chargé les fournisseurs de prestations internes de le mettre en œuvre jusqu'en 2020. Ce modèle définit quels prestataires informatiques internes à la Confédération fourniront dorénavant quels services d'infrastructure (matériel, systèmes d'exploitation, stockage des données) dans le réseau de centres de calcul. Le modèle d'exploitation précise qu'aucun autre centre ne sera construit, agrandi ou modernisé pour venir s'ajouter aux quatre prévus dans le réseau. L'UPIC élaborera d'ici la fin de 2019 un système d'exploitation plus détaillé, de façon à obtenir d'autres synergies ou économies de coûts à l'horizon 2025.

#### Portefeuille des services d'infrastructure des centres de calcul

Le « Portefeuille services d'infrastructure des centres de calcul 2020 » a pour rôle de définir les prestations et les conditions des services d'infrastructure des centres de calcul qui seront mis à disposition d'ici 2020 au plus tard, en prenant en considération le modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2020». Le portefeuille de services sera créé d'ici la fin de 2017.

#### 4.2 Réglementation de la sécurité des réseaux de la Confédération

La réglementation de la sécurité des réseaux (*network security policy*, NSP) de l'administration fédérale n'est plus adaptée à la complexité des passerelles informatiques. Les nouvelles prescriptions devront notamment établir des zones de réseau appropriées, ainsi que définir et appliquer les règles d'accès correspondantes, dans le respect des critères d'adéquation, d'économicité et de sécurité. Dans le cadre du projet «NSP next generation (NSPng)», l'UPIC a esquissé conjointement avec les FP et les BP un projet de nouvelle réglementation de la sécurité des réseaux. Or des questions de principe et de détail se sont posées au stade de la mise en œuvre et restent à régler. Il a donc fallu repousser d'un an l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, qui ne prendra pas effet avant la fin de 2017.

#### 4.3 Stratégie sur les réseaux de la Confédération

Une nouvelle stratégie intitulée «Réseaux de la Confédération», qui englobe tous les réseaux de télécommunication de l'administration fédérale, a été soumise au Conseil fédéral pour adoption. En coordination avec la stratégie d'approvisionnement informatique, avec l'étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» et le service informatique standard Transmission de données, elle définit quels réseaux ou couches de réseaux au niveau suisse sont exploités par quels FP internes et lesquels sont confiés à des FP externes. Les travaux ayant pris un léger retard, la stratégie ne sera disponible qu'à la fin de 2017.

##### Documentation

[Réseau de centres de calcul](#)

##### Jalons 2017

- 2017-T4: Le portefeuille Services d'infrastructure du centre de calcul 2020 est approuvé.
- 2017-T4: La planification globale de la migration / du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS est prête.
- 2017-T4: La réglementation de la sécurité des réseaux de la Confédération est adoptée.
- 2017-T4: La stratégie sur les réseaux de la Confédération est adoptée.

##### Feuille d'information: éditions précédentes

[Feuilles d'information n°s 1 à 10](#)

##### Impressum:

Unité de pilotage informatique de la  
Confédération UPIC  
Schwarztorstrasse 59  
3003 Berne  
<http://www.upic.admin.ch/>